

Comité P – Remplacement du président

Par lettre du 25 août 2011, M. Bart Van Lijsebeth, président du Comité P, sollicite, conformément à l'article 61, § 1er, alinéa 3, de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, son admission à la retraite à dater du 1er janvier 2012.

L'article 6, alinéa 3, de cette même loi dispose que "le membre dont le mandat prend fin avant l'expiration du terme de six ans est remplacé, pour un nouveau terme de six ans, par son premier suppléant et, si celui-ci y renonce, par son second suppléant".

Lors de la séance plénière du 16 décembre 2010, M. Yves Keppens a été proclamé premier suppléant du président et Mme Johanna Erard seconde suppléante du président.

M. Yves Keppens sera président du Comité P pour un terme de six ans prenant cours le jour de sa prestation de serment.